



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 112426

Texte de la question

Deux parlementaires viennent de rendre public un rapport relatif à la mise en oeuvre de la LOLF. Ils font plusieurs recommandations et préconisent notamment de ne pas figer les compétences des responsables de programmes par une définition juridique trop rigide de leur statut. M. Bruno Bourg-Broc souhaite donc interroger M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État afin de connaître les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Dans le cadre de leurs travaux sur la mise en oeuvre de la LOLF, M. Lambert, sénateur de l'Orne, et M. Migaud, député de l'Isère, ont préconisé de ne pas figer les compétences des responsables de programmes par une définition juridique trop rigide de leur statut. Cette approche est partagée par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État qui a proposé que le positionnement des responsables de programmes soit précisé par une circulaire du Premier ministre et non par un décret. Cette orientation a aussi recueilli le consensus des responsables de programmes, consultés sur ce point en novembre 2006 dans le cadre du forum des responsables de programmes organisé régulièrement par le ministère du budget et de la réforme de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112426

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12844

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4087